

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS « PIÈCES D'OR » 2017

DU SITE GRANDEUR DE UPPER DECK

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. LE GAGNANT PEUT ÊTRE TENU DE RÉPONDRE À L'AVIS AU GAGNANT OU DE REMPLIR ET DE SIGNER UNE ENTENTE DE RENONCIATION ET D'ACCEPTATION DU PRIX OU TOUT AUTRE DOCUMENT JURIDIQUE DANS LE DÉLAI REQUIS PAR LE COMMANDITAIRE, SANS QUOI IL RISQUE DE PERDRE SON DROIT AU PRIX (À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE).

EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, VOUS ACCEPTEZ LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL, QUI CONSTITUE UN CONTRAT ET QUE VOUS DEVEZ DONC LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE PARTICIPER. À L'EXCEPTION DU QUÉBEC : SANS LIMITATION, LE PRÉSENT CONTRAT COMPREND LES INDEMNITÉS QUE VOUS ACCORDEZ AU COMMANDITAIRE ET UNE LIMITATION DE VOS DROITS ET RECOURS.

1. NOM DU CONCOURS

Concours « Pièces d'or » 2017 du site Grandeur de la société Upper Deck

2. COMMANDITAIRE

Le présent concours est commandité par The Upper Deck Company, 2251 Rutherford Rd., Carlsbad, CA 92008 (« **UDC** » ou « **Upper Deck** ») et par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« **CIBC** ») (UDC et CIBC étant ensemble désignées dans les présentes par le terme de « **commanditaire** »). La National Hockey League Players Association (« **NHLPA** ») n'est ni un commanditaire ni un administrateur du concours.

3. PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours commence le 5 avril 2017, à 0 h 01, heure normale du Pacifique (« **HNP** »), et se termine le 5 novembre 2018, à 23 h 59, HNP (la « **période du concours** ») ou jusqu'à épuisement des stocks. L'ordinateur de la base de données de Upper Deck est le dispositif servant au suivi officiel de l'heure pour le concours.

4. ADMISSIBILITÉ

Le concours « Pièces d'or » 2017 du site Grandeur de la société Upper Deck (le « **concours** ») est ouvert et offert uniquement aux résidents autorisés des 50 États

américains (y compris le District de Columbia, mais à l'exclusion de Porto Rico, de l'État de New York, du Rhode Island et de la Floride) et des provinces et territoires du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur territoire de résidence et ont au moins dix-huit (18) ans au moment de leur participation. Les employés, les représentants et les mandataires de Upper Deck, de la CIBC, de la NHLPA, des distributeurs et des détaillants autorisés indépendants, et les membres de leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs ou conjoints) ou de leur ménage, de même que toute autre personne ou entité associée à la présente promotion n'ont pas le droit de participer au concours ni de le remporter. Nul là où la loi l'interdit.

5. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT OFFICIEL

En participant, les participants acceptent de respecter le présent règlement (le « **règlement officiel** »), d'être liés par ses modalités et de se conformer à toutes les décisions du commanditaire, lesquelles sont définitives et exécutoires en ce qui a trait à toutes les questions relatives au concours. Pour gagner un prix, il faut respecter toutes les exigences indiquées aux présentes.

6. APERÇU DU CONCOURS

Le commanditaire produit au minimum cent trente mille (130 000) pièces d'argent (les « **pièces d'argent** ») ainsi que deux mille (2 000) pièces d'or (individuellement une « **pièce d'or** » et, collectivement, les « **pièces d'or** ») aux fins du présent concours. Le commanditaire place les pièces d'argent dans deux types de boîtiers commémoratifs scellés (les « **boîtiers** » ou un « **boîtier** ») : (i) les boîtiers de quatre pièces contiennent quatre pièces d'argent ou, s'il s'agit du boîtier d'un prix, trois pièces d'argent et un jeton indiquant que le destinataire est le gagnant potentiel d'une pièce d'or et (ii) les boîtiers d'une pièce contiennent soit une pièce d'argent, soit un jeton indiquant que le destinataire est le gagnant potentiel d'une pièce d'or. Néanmoins, si le destinataire achète le boîtier d'une pièce à l'adresse www.upperdeckepack.com (le « **site e-Pack** ») et qu'il est gagnant, il recevra la pièce d'or sur le site e-Pack après avoir répondu à une question arithmétique, s'il est un résident autorisé du Canada, qu'il a consenti à la renonciation et satisfait à toutes les autres exigences énoncées sur le site e-Pack. Le commanditaire produit mille (1 000) boîtiers de quatre pièces et un total de cent vingt-huit mille (128 000) boîtiers d'une pièce.

Le commanditaire conserve trente-quatre (34) pièces d'or en tant que prix, au sens défini dans les présentes, devant être attribués aux gagnants des tirages effectués parmi les participations reçues par la poste. Les boîtiers peuvent être achetés sur le site e-Pack ainsi qu'à divers emplacements au Canada et aux États-Unis.

7. PRIX

Il y a deux mille (2 000) prix (collectivement, les « **prix** » et, individuellement, un « **prix** »). Chaque prix se compose d'une pièce d'or (contenant un quart [$\frac{1}{4}$] d'once d'or) à l'effigie d'un joueur de hockey sur le côté face (individuellement, une « **pièce d'or** »). La valeur au détail minimale d'un prix (soit $\frac{1}{4}$ d'once d'or) est de 346 \$ US, valeur établie au 2 février 2017, mais qui fluctuera selon le marché international de l'or et la valeur marchande en tant qu'objet de collection attribuée à la pièce en raison de l'image à l'effigie d'un joueur de hockey en particulier ou d'autres facteurs influant sur la qualité en tant qu'objet de collection. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix d'une valeur comparable ou supérieure.

8. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner sont de 1 sur 66 si vous achetez un boîtier. Les chances de gagner un prix en participant par courrier dépendront du nombre de participations admissibles reçues, mais ne seront pas inférieures à 1 sur 66.

9. COMMENT PARTICIPER

Les modes de participation sont les suivants (jusqu'à épuisement des stocks) :

1. Acheter un boîtier sur le site ePack. Suivez les instructions. Avant l'achat d'un boîtier, vous devez répondre à une question arithmétique, si vous êtes un résident autorisé du Canada, consentir à la renonciation et satisfaire aux autres exigences énoncées sur le site ePack. Lorsque vous aurez payé et ouvert le boîtier virtuel et satisfait à de telles exigences, le site e-Pack indiquera si le boîtier contient ou non un prix. Si le boîtier ne contient aucun prix, vous pouvez demander que la pièce vous soit expédiée conformément à la procédure habituelle indiquée sur le site e-Pack. Si le boîtier contient effectivement un prix, celui-ci figure dans votre collection ePack, et vous pouvez demander qu'il vous soit expédié conformément à la procédure habituelle indiquée sur le site e-Pack.

2. Acheter un boîtier à l'un des emplacements indiqués sur le site www.grandeurcoins.com (le « **site Web** ») (y compris, sans s'y restreindre, www.cibc.com/UpperDeck et tous les centres bancaires CIBC) ou auprès de tout distributeur ou détaillant indépendant autorisé. Lorsque vous aurez payé et ouvert le boîtier, vous verrez s'il contient un jeton indiquant que vous êtes le gagnant potentiel d'un prix. Si c'est effectivement le cas, veuillez aller au site Web et suivre les instructions afin de confirmer que vous êtes bien gagnant, notamment en consentant à la

renonciation et en répondant à la question arithmétique si vous êtes un résident autorisé du Canada.

3. Pour participer sans aucun achat : Envoyez par écrit, à l'adresse suivante, votre nom, votre adresse postale, y compris votre code zip ou votre code postal, si vous êtes Canadien (aucun numéro de case postale ne sera accepté), votre date de naissance, le numéro de téléphone où vous joindre le jour et le soir, y compris l'indicatif régional, et votre adresse de courriel : 2017 Grandeur Collectible Coin Product Sweepstakes, COMC Consignment 4311 Canada Way, Burnaby (Colombie-Britannique) V5G 4J9. À la fin de la période du concours, trente-quatre (34) gagnants potentiels seront choisis au hasard à partir de toutes les participations que le commanditaire aura reçues par la poste pendant la période du concours. Les copies ou les reproductions mécaniques ne sont pas acceptées. Seuls les participants ayant envoyé leur participation par courrier et ayant remporté un prix seront avisés. Vous ne pouvez pas gagner de prix si vous êtes situé à Porto Rico, dans l'État de New York, en Floride ou dans le Rhode Island. La preuve de la mise à la poste d'une participation ne constitue pas la preuve de sa livraison au commanditaire ni de sa réception par le commanditaire. Le commanditaire n'est pas responsable de la perte des participations envoyées par la poste. Pour être admissibles au tirage visant à déterminer les gagnants, les participations doivent être reçues au plus tard le 5 novembre 2018. Le tirage aura lieu le 9 novembre 2018, à midi, HNP, au 4311, Canada Way, Burnaby (Colombie-Britannique) V5G 4J9, et les participants sélectionnés seront avisés par courriel. Tous les participants n'ayant pas d'adresse de courriel ou n'en ayant fourni aucune seront avisés par téléphone.

L'utilisation d'appareils automatisés à des fins de participation est interdite, et aucune participation reproduite mécaniquement n'est autorisée; toutes ces participations sont nulles. Le commanditaire n'est pas responsable des participations en retard, incomplètes, inexactes, retardées, inintelligibles, non livrées ou envoyées à la mauvaise adresse. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier quiconque soumet un nombre de participations dépassant le maximum autorisé. Toutes les participations deviennent la propriété exclusive du commanditaire; elles ne sont pas retournées, et aucun accusé de réception n'est envoyé. Le commanditaire envoie les prix aux gagnants à l'adresse postale indiquée par le gagnant concerné.

Le commanditaire se réserve le droit de remplacer, à son entière discrétion, un prix déclaré par tout autre prix d'une valeur égale ou supérieure, pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y restreindre, l'indisponibilité du prix en question. Le prix des objets de collection varie en fonction de l'offre et de la demande, des conditions du marché local, du caractère imprévisible des sports et d'autres facteurs. Il est impossible

d'établir la valeur exacte des prix ou de prévoir les fluctuations des prix en fonction de ces conditions. L'attribution des prix est conditionnelle à la vérification préalable de l'admissibilité ainsi qu'au respect du présent règlement officiel. Le gagnant ne peut pas transférer un prix à un tiers. Un prix qui est légitimement réclamé est attribué. Le commanditaire ne remplace aucun prix perdu, mutilé ou volé ni aucun prix ne pouvant être remis ou ne parvenant pas au gagnant parce qu'une adresse ou toute autre coordonnée est inexacte ou a été modifiée. Si un gagnant n'accepte pas un prix, il renonce ainsi au prix qu'il a refusé, et le commanditaire n'a plus aucune obligation à l'égard de ce prix ni envers le gagnant. Le commanditaire n'est aucunement responsable de l'incapacité d'un gagnant d'accepter ou d'utiliser un prix pour quelque raison que ce soit. Aucun transfert, aucune substitution de prix, ni aucun rachat au comptant ne sera accordé, sauf à l'entière discrétion du commanditaire. Les prix attribués ne dépasseront pas le nombre déterminé. Le gagnant assume l'entière responsabilité de toutes les taxes fédérales, d'État, provinciales ou locales exigibles de même que de toutes les dépenses ou de tous les frais n'étant pas expressément désignés comme faisant partie intégrante du prix dans le présent règlement officiel.

10. CONDITIONS RELATIVES AUX PRIX

En acceptant un prix, le gagnant accepte d'indemniser et de tenir quittes les renonciataires (au sens défini ci-après) et chacune de leurs sociétés apparentées, de même que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, employés, actionnaires et mandataires respectifs, à l'égard de toute réclamation ou cause d'action découlant de la participation au concours ou de la réception ou de l'utilisation du prix en question. Chacun des gagnants potentiels ayant envoyé sa participation par courrier est avisé par courriel. Afin de réclamer un prix, un gagnant potentiel doit accepter les dispositions de renonciation, d'indemnité et de consentement (la « renonciation ») affichées sur le site Web. Les gagnants qui résident aux États-Unis doivent prendre note que la valeur du prix accepté s'ajoute à leur revenu imposable et qu'un formulaire 1099 de l'IRS est produit au nom du gagnant pour la valeur du prix. Afin de soumettre le formulaire 1099 de l'IRS, le commanditaire peut demander des renseignements supplémentaires au gagnant, et celui-ci doit fournir ces renseignements rapidement pour obtenir le prix. Le gagnant est seul responsable de toutes les questions liées au prix après son attribution. Si un prix ou l'avis d'un prix est retourné comme n'ayant pas été réclamé ou livré au gagnant potentiel, si un gagnant potentiel ne peut être joint par courriel dans les trois (3) jours ouvrables suivant la première tentative d'avis, si un gagnant potentiel omet de retourner le(s) document(s) exigé(s) dans la période prévue ou si un gagnant potentiel ne se conforme pas au présent règlement officiel, cette personne est disqualifiée et, à l'entière discrétion du commanditaire, un autre gagnant peut être choisi.

Résidents autorisés du Canada seulement : Pour être déclaré gagnant, le gagnant potentiel doit d'abord répondre correctement à une question arithmétique affichée sur le site Web. Si le gagnant potentiel ne parvient pas à répondre correctement à cette question, il est disqualifié, et un autre gagnant potentiel est choisi au hasard. Le gagnant potentiel ayant fait sa demande en ligne et ayant répondu correctement à la question arithmétique est avisé par courriel des directives du commanditaire au moyen des coordonnées fournies au moment de la participation. Le commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion entière et absolue, de demander à un participant sélectionné de répondre à une autre question réglementaire s'il le juge nécessaire.

11. CONDITIONS GÉNÉRALES

Si, pour une raison quelconque, le fonctionnement ou l'administration du présent concours est compromis ou ne peut se dérouler comme prévu, y compris, sans s'y restreindre, en raison a) de virus informatiques et de bogues, b) de manipulations irrégulières ou d'interventions non autorisées, c) de fraudes, d) de problèmes techniques ou de production ou e) de toute autre cause indépendante de la volonté du commanditaire et compromettant l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne tenue du présent concours, sous réserve seulement de la *Régie des alcools des courses et des jeux* en ce qui a trait aux résidents autorisés du Québec, le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler le concours, d'y mettre fin, de le modifier ou de le suspendre, en totalité ou en partie, en tout temps, sans préavis, et d'attribuer les prix en utilisant toutes les participations admissibles non suspectes reçues à la date de cette annulation, de cette fin, de cette modification ou de cette suspension, ou par la suite (le cas échéant), ou d'une manière qui est juste et équitable et qui correspond le mieux à l'esprit du présent règlement officiel. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier une personne réputée a) falsifier ou tenter de falsifier le processus de participation ou le fonctionnement du concours, le site e-Pack ou le site Web ou b) violer le présent règlement officiel ou se comporter de manière antisportive ou perturbatrice.

MISE EN GARDE TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE SE PRODUIT, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU D'AUTRES MESURES DE RÉPARATION DE LA PART DE TOUTE PERSONNE RESPONSABLE DE CETTE TENTATIVE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. SI LE COMMANDITAIRE RENONCE À FAIRE RESPECTER TOUTE DISPOSITION DU

PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL, CELA NE SIGNIFIE PAS QU'IL RENONCE À CETTE DISPOSITION.

12. RENONCIATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Dans la pleine mesure permise par la loi, en participant au présent concours, les participants acceptent de libérer et de tenir quittes UDC, la CIBC, la NHLPA et leur société mère respective, leurs employés, leurs dirigeants, leurs administrateurs, leurs bénévoles, leurs membres, leurs filiales, leurs sociétés affiliées, leurs distributeurs, leurs représentants, leurs mandataires et leurs agences de publicité et de promotion (collectivement, les « **renonciataires** ») à l'égard de toute réclamation ou action, de tout dommage corporel ou matériel ou de toute cause d'action lié à la participation au concours, à l'acceptation ou à la réception d'un prix, à l'utilisation à bon ou à mauvais escient d'un prix ou à la participation à une activité liée à un prix, y compris, sans s'y restreindre : a) toute erreur technique empêchant un participant de soumettre une participation; b) une intervention humaine non autorisée dans le concours; c) des erreurs d'impression ou de production; d) des erreurs dans l'administration du concours ou dans le traitement des participations; e) des dommages corporels ou matériels ou encore un décès pouvant être causés, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par la participation d'un participant au concours ou par la réception ou l'utilisation d'un prix. Les renonciataires déclinent toute responsabilité à l'égard de toute erreur, omission, interruption, suppression, de tout défaut ou retard au titre de la tenue ou de la transmission du concours ainsi que des pannes de transmission, du vol, de la destruction des participations, de l'accès non autorisé aux participations ou de leur falsification. Les renonciataires ne sont pas responsables des problèmes ou des défauts techniques de réseaux téléphoniques ou de lignes téléphoniques, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs ou de fournisseurs, du matériel informatique, de logiciels, des échecs de transmission des courriels ou des participations au commanditaire en raison de problèmes techniques, d'une erreur humaine ou de la congestion d'Internet ou d'un site Web, ou d'une combinaison de ces facteurs, y compris des dommages corporels ou des dommages matériels subis par l'ordinateur du participant ou d'une autre personne en raison de la participation au présent concours ou du téléchargement de documents aux fins du présent concours. Le participant reconnaît en outre que, dans toute cause d'action, la responsabilité des renonciataires se limite au coût de la participation au concours et que les renonciataires ne seront en aucun cas tenus responsables d'honoraires d'avocats. LES PARTICIPANTS RENONCENT AU DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, QUELS QU'ILS SOIENT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DES DOMMAGES EXEMPLAIRES, CONSÉCUTIFS, DIRECTS OU INDIRECTS. LES PARTICIPANTS RECONNAISSENT QUE LES RENONCIATAIRES N'ONT

ACCORDÉ AUCUNE GARANTIE NI FAIT AUCUNE DÉCLARATION, PRÉVUE PAR LA LOI, EXPRESSE OU IMPLICITE (Y COMPRIS, SANS S'Y RESTREINDRE, LES GARANTIES IMPLICITES QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE, AU TITRE ET AU CARACTÈRE APPROPRIÉ À UNE FIN DONNÉE), EN FAIT OU EN DROIT, RELATIVEMENT AU CONCOURS ET QU'ILS N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD. SANS LIMITER LE CARACTÈRE GÉNÉRAL DE CE QUI PRÉCÈDE, LE COMMANDITAIRE NE FORMULE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE NI NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION AU SUJET DU CONCOURS, DES PRIX OU DE SES SITES WEB, ET IL NE DOIT ÊTRE AUCUNEMENT TENU RESPONSABLE DES CONSÉQUENCES D'UNE INTERRUPTION OU D'ERREUR S'Y RAPPORTANT. CERTAINS TERRITOIRES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE CERTAINS TYPES DE DOMMAGES-INTÉRÊTS, ET CES EXCLUSIONS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE SITUATION.

13. GÉNÉRALITÉS

En acceptant un prix, lorsque la loi le permet, le gagnant octroie aux renonciataires et aux personnes agissant sous l'autorité du commanditaire et des renonciataires (octroi qui sera confirmé par écrit à la demande du commanditaire) le droit d'imprimer, de publier, de diffuser ou d'utiliser à l'échelle mondiale, DANS TOUS LES MÉDIAS, sans limitation et en tout temps, le nom complet du gagnant du prix, son portrait, sa photo, sa voix, des éléments semblables ou ses renseignements biographiques à des fins de publicité, de commerce ou de promotion, sans autre paiement ni contrepartie supplémentaire, et sans revue, approbation ou avis.

LES RENONCIATAIRES NE SONT AUCUNEMENT RESPONSABLES DES DOMMAGES OU PERTES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS, SANS S'Y RESTREINDRE, LA PERTE DE BÉNÉFICES, LES RÉCLAMATIONS DE TIERS, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES) LIÉS À LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS OU À L'ACCEPTATION, À LA POSSESSION OU À L'UTILISATION, À BON ESCIENT OU NON, DES PRIX OU DE TOUT PRÉJUDICE POUVANT EN RÉSULTER. CERTAINS TERRITOIRES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE CERTAINS TYPES DE DOMMAGES-INTÉRÊTS, ET CES EXCLUSIONS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER AUX PARTICIPANTS.

14. UTILISATION DES DONNÉES

Tous les renseignements soumis par les participants sont réunis, stockés et utilisés conformément à la politique sur la protection des renseignements personnels qui est affichée sur le site <http://www.grandeurcoins.com/Privacy-Policy.aspx> (la « politique sur la protection des renseignements personnels »). En participant au concours et en fournissant leurs coordonnées personnelles, les participants conviennent par les présentes à ce que le commanditaire réunisse et utilise leurs renseignements personnels et ils reconnaissent qu'ils ont lu et accepté la politique sur la protection des renseignements personnels.

15. DIFFÉRENDS

Dans la pleine mesure permise par la loi, en participant au concours, les participants reconnaissent ce qui suit : 1) tous les différends, toutes les réclamations et toutes les causes d'action découlant du concours ou des prix attribués ou y étant rattachés seront résolus individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif; 2) toute réclamation, tout jugement et toute somme attribuée se limite aux dépenses remboursables effectivement engagées, y compris les coûts associés à la participation au concours, et ne comprend aucunement les honoraires d'avocat; 3) les participants ne pourront aucunement obtenir quelque somme que ce soit en raison de dommages-intérêts exemplaires, accessoires ou consécutifs, ni aucun droit de faire multiplier ou autrement accroître ces dommages-intérêts ou tous autres dommages-intérêts, autres que les dépenses remboursables effectivement engagées, et ils renoncent par les présentes à tous leurs droits de réclamer de tels dommages-intérêts. Toutes les questions liées à l'interprétation, à la validité et au caractère exécutoire du présent règlement officiel ou aux droits et aux obligations des participants et du commanditaire ou des renoncataires en ce qui a trait au concours sont régies par les lois du comté de San Diego, en Californie, aux États-Unis, et interprétées conformément à celles-ci. Toutes les poursuites en justice découlant du présent concours ou étant liées au règlement officiel sont entreprises devant les tribunaux fédéraux ou d'État de San Diego, en Californie, et les parties reconnaissent la compétence de ces tribunaux en ce qui a trait aux poursuites judiciaires ou aux différends de quelque nature que ce soit découlant du présent règlement officiel ou y étant liés. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition du présent règlement officiel n'a aucune incidence sur la validité ou le caractère exécutoire de toute autre disposition. Si une disposition est jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, le règlement officiel demeure par ailleurs autrement en vigueur et doit être interprété conformément à ses modalités comme si la disposition invalide ou illégale n'y figurait pas.

Toute réclamation, tout différend ou toute controverse (une « **réclamation** ») découlant du présent concours ou s'y rapportant doit être présenté à titre individuel par chacune des parties respectives, et non en tant que demandeur ou membre d'un groupe dans une procédure prétendument collective, représentative, à demandeurs multiples ou dans une procédure similaire (un « **recours collectif** »). Les participants au concours renoncent expressément à la capacité de maintenir un recours collectif sous quelque forme que ce soit. Les réclamations ne peuvent être combinées ou cumulées en fonction de réclamations similaires ni donner lieu à quelque recours collectif que ce soit ou à une attribution à une personne ou à une entité n'étant pas partie à l'action. Seul un tribunal d'autorité compétente, et non un arbitre, peut se prononcer sur une réclamation selon laquelle la présente renonciation au recours collectif est en totalité ou en partie inexécutoire, abusive, nulle ou résoluble. LE PARTICIPANT COMPREND QU'IL AURAIT LE DROIT D'ENTAMER DES POURSUITES DEVANT UN TRIBUNAL, DE SOUMETTRE SON CAS À UN JUGE OU À UN JURY ET D'ÊTRE PARTIE À UN RECOURS COLLECTIF OU À UNE ACTION EN JUSTICE COLLECTIVE. TOUTEFOIS, IL CHOISIT QU'UNE DÉCISION SOIT RENDUE INDIVIDUELLEMENT À L'ÉGARD DE CHAQUE RÉCLAMATION, AU MOYEN DE L'ARBITRAGE.

16. DEMANDE DE LA LISTE DES GAGNANTS

Pour demander la confirmation du nom, de la ville et de la province ou de l'État de résidence des gagnants, veuillez envoyer cette demande à l'adresse suivante en indiquant « 2017 Upper Deck Grandeur Gold Coin Sweepstakes » pour objet : 2017 Grandeur Collectible Coin Product Sweepstakes COMC Consignment 4311 Canada Way, Burnaby (Colombie-Britannique) V5G 4J9 Canada.

17. RÉSIDENTS AUTORISÉS DU QUÉBEC SEULEMENT

Tout différend quant à l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'une décision soit prise. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, qui aura comme seul rôle d'aider les parties à parvenir à un accord.

Document comparison by Workshare Compare on Monday, March 13, 2017
1:23:10 PM

Input:	
Document 1 ID	interwovenSite://MTDMS.MILLERTHOMSON.CORP/Legal/23110532/2
Description	#23110532v2<Legal> - Upper Deck Coins Promotion Full Rules - March 6 17
Document 2 ID	interwovenSite://MTDMS.MILLERTHOMSON.CORP/Legal/23110532/3
Description	#23110532v3<Legal> - Upper Deck Coins Promotion Full Rules - March 6 17
Rendering set	Standard

Legend:	
Insertion	
Deletion	
Moved from	
Moved to	
Style change	
Format change	
Moved deletion	
Inserted cell	
Deleted cell	
Moved cell	
Split/Merged cell	
Padding cell	

Statistics:	
	Count
Insertions	3
Deletions	0
Moved from	0
Moved to	0
Style change	0
Format changed	0

Total changes	3
---------------	---